



### À retenir

**Mouche de l'olive** : reprise du vol en cours avec des conditions climatiques (températures inférieures à 28°C en fin de journée) plutôt favorables à l'activité de ponte du diptère.

Consultez les données du réseau régulièrement mises à jour sur la carte "Gestolive" de l'Afidol : <https://tracoliv.afidol.org/records/showRecordsMap/noBSV/bactro/2019/0/1000/0/0/0/0/0/0/0/>.

### SOMMAIRE

**Stade  
phénologique  
Mouche de l'olive**  
**Liens utiles**

**ANIMATEUR FILIÈRE et  
rédactrice** : Frédérique  
CECCALDI, CA2B



**Partenaires** : exploitants  
observateurs

**Directeur de publication** :  
Pierre ACQUAVIVA  
Président de la Chambre  
d'Agriculture de Corse  
15 Avenue Jean Zuccarelli  
20200 BASTIA  
Tel : 04 95 32 84 40  
Fax : 04 95 32 84 43  
<http://www.cra-corse.fr/>  
**Crédit photo** : CA2B



Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan ECOPHYTO

### • STADE PHÉNOLOGIQUE

D'après l'échelle BBCH on se situe au terme du stade principal 7 correspondant au développement des fruits : dans les zones de plaine les olives atteignent 50% de leur taille finale et les noyaux deviennent durs ⇒ Compter un décalage de 7 à 10 jours pour les zones plus en altitude. *Un stade est atteint lorsque plus de 50% des organes végétatifs répondent à sa définition.*

### • MOUCHE DE L'OLIVE – BACTROCERA OLEAE (= DACUS OLEAE)

**Biologie** : la courbe du vol de la mouche semble indiquer une reprise d'activité de l'adulte dans les vergers.

**Figure1** : Courbes des captures de mouche de l'olive dans la zone < 150 m d'altitude entre le 5 juillet et le 19 août 2019 (échelle de 14 mouches/piège/jour)



Source CA2B

Dans le graphique ci-dessus, on distingue une courbe représentant la dynamique de la mouche. D'après les observations réalisées en juillet dans les parcelles de référence, la présence de mouches s'est étalée dans le temps avec des taux de population modérés (moyenne maximale de 12 mouches par piège) à localement élevés. Au 19 août, la tendance était à la reprise du vol, on comptait près de 5 mouches par pièges en moyenne.

**Observations** : de nombreuses traces de piqûres nécrosées sur l'épiderme du fruit étaient détectées fin-juillet et début-août (parfois plus de 50% des olives présentaient une ou plusieurs piqûres), sans signalement de larves à l'intérieur du fruit. Actuellement, des asticots à l'intérieur des fruits sont signalés. Avec l'évolution des stades biologiques de la mouche, certains symptômes sur olive vont apparaître.

Identifier les dégâts dus à la mouche : les olives vertes dont la pulpe est partiellement dévorée montrent un affaissement de l'épiderme et une couleur marron rougeâtre sur la partie attaquée. Lorsqu'on ouvre le fruit, on observe des galeries sinueuses dans la pulpe.

En période estivale, le développement larvaire dure une douzaine de jours aux termes desquels l'asticot de dernier stade perforera l'épiderme du fruit, préparant ainsi le trou de sortie de l'adulte avant de rentrer en nymphose.



**Photo 1** : Coloration de l'olive due au développement de l'asticot



**Photo2** : Le trou de sortie de la larve, plus visible que la piqûre de ponte, mesure environ 1 mm de diamètre, ses bords sèchent et se nécrosent en quelques heures. L'olive attaquée a tendance à mûrir et à tomber précocement.

Les dégâts peuvent être importants et ils auront des conséquences négatives :

- Au niveau quantitatif avec une baisse en quantité de la production due à la chute des fruits piqués et baisse du rendement en huile à cause de la pulpe dévorée.
- Au niveau qualitatif : pour les olives qui ne chutent pas une oxydation se produit le long de la galerie, ce qui amplifie la détérioration de l'olive due au passage de l'asticot. L'huile obtenue aura de moins bons indices chimiques de qualité, des défauts organoleptiques et une altération chimique rapide en cours de sa conservation.

**Évaluation du risque** : les conditions climatiques actuelles sont favorables à la ponte, au développement larvaire et le risque de dégâts est **élevé** lorsque le seuil de nuisibilité des captures d'insectes est atteint avec des températures inférieures à 30°C le matin et en fin de journée. Au-delà de cette température, l'activité de l'adulte est ralentie.

**Seuil indicateur du risque** : capture de + de 5 mouches par piège ou + d'1 mouche par piège et par jour pendant plusieurs jours consécutifs pour le piège alimentaire.

**Gestion du risque** : privilégier les produits phytopharmaceutiques de biocontrôle\* et les méthodes alternatives de protection de l'olive, en combinant par exemple le recours à un système de "pièges à insectes" et l'emploi d'une barrière naturelle d'origine minérale.

\*Ces produits sont composés de substances naturelles, téléchargez la [liste officielle](#) sur le site d'EcophytoPIC.

**Facteurs favorables** :

- Oliviers abandonnés à proximité ;
- Zone de monoculture oléicole ;
- Arbres insuffisamment taillés ;
- Variétés précoces alternées avec les autres. Une variété à fructification précoce et caractérisée par des olives de plus gros calibre sera visitée plus tôt par la mouche que des oliviers plus tardifs et à petits fruits.
- Humidité de l'air : rivière, bord de mer, irrigation. Pendant la pleine chaleur estivale, la mouche de l'olive est plus présente dans les vergers irrigués, ou proches d'une source d'humidité.

	Mercredi 21 août	Jeudi 22 août	Vendredi 23 août	Samedi 24 août	Dimanche 25 août	Lundi 26 août	Mardi 27 août	Mercredi 28 août
<b>Haute Corse/ Corse du Sud</b>								
	Quelques nuages sur le relief	Journée ensoleillée ; orages possibles en milieu de journée sur le relief cortenais		Début de journée gris laissant place à de belles éclaircies l'après-midi sauf sur la Balagne et le relief		Ciel nuageux se dégagant temporairement ; risque d'averses parfois orageuses de dimanche matin jusqu'en fin de journée et de lundi matin jusqu'en début de nuit.		Risque d'averses orageuses

Pour la période du dimanche 25 août au lundi 26 août, l'indice de confiance de la prévision est de 3 sur 5. Pour la période du mardi 27 août au mercredi 28 août, l'indice de confiance de la prévision est de 2 sur 5.

## LIENS UTILES

- **PROTECTION DES INSECTES POLLINISATEURS : Les abeilles butinent, protégeons les !** La note nationale Abeilles et Pollinisateurs reprend les précautions à adopter pour protéger ces insectes indispensables à la pollinisation : Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.
- **PRODUITS DE BIOCONTROLE** : ces produits phytopharmaceutiques sont des agents et des produits utilisant des mécanismes naturels dans le cadre de la lutte intégrée contre les ennemis des cultures. Ils comprennent en particulier :
  - les macro-organismes ;
  - et les produits phytopharmaceutiques qui sont composés de micro-organismes, de médiateurs chimiques tels que les phéromones et les kairomones, ou de substances naturelles d'origine végétale, animale ou minérale.

Leur spécificité est liée à leur caractère naturel ou leur mode d'action reposant sur des mécanismes naturels. Ils constituent des outils de prédilection pour la protection intégrée des cultures.

Cette liste est périodiquement mise à jour.

- **AMBROISIES, des adventices envahissantes qui nuisent à la santé** : L'ambrosie à feuilles d'armoise, *Ambrosia artemisiifolia* L., est une plante invasive dont le pollen est particulièrement allergisant. Il s'agit d'une adventice favorisée par la mise à nu du sol qui peut se multiplier dans les cultures mais également dans les terrains abandonnés, les friches, le long des routes, des voies ferrées, des vergers.... Depuis plusieurs années, d'autres espèces du même genre, originaires du continent américain et présentes en Europe, sont également en expansion. Si elles ne sont pas identifiées à temps, des pratiques culturales inadaptées peuvent favoriser leur expansion, voire entraîner de fortes pullulations locales. Ces phénomènes peuvent avoir un impact sur les rendements des cultures et constituent également les phases initiales d'une implantation durable de ces plantes.

**En Corse**, plusieurs petites localités d'*A. artemisiifolia* sont recensées et toutes font l'objet d'action de gestion (arrachages manuels) et de suivis par le Conservatoire Botanique National de Corse et ses collaborateurs. Jusqu'ici ce taxon a été observé sur les communes de Bocognano, Peri, Pruno, Pietralba, Propriano et Fozzano. Pour mieux connaître ces adventices et éviter leur extension, les stratégies de lutte adaptées aux types de cultures et aux différents niveaux de présence de l'adventice sont présentées dans la note nationale Ambrosie.

### ***Xylella fastidiosa***

***Xylella fastidiosa*** peut affecter de nombreux végétaux, oliviers, Prunus (pêchers, amandiers), laurier rose, vigne, agrumes, caféiers, chênes,... Les dépérissements provoqués par la maladie peuvent avoir des répercussions économiques de grande ampleur.

La bactérie est transmise et dispersée par des insectes vecteurs, en particulier les cercoptes et les cicadelles, qui se nourrissent de la sève des plantes. La circulation et la plantation de plants contaminés, y compris de végétaux d'ornement, représentent un risque important de dissémination.

A ce jour, outre la France et l'Italie, l'Espagne continentale, les Baléares, et le Portugal ont également déclaré des foyers. Toutes les sous-espèces de *Xylella fastidiosa*, *multiplex*, *pauca* et *fastidiosa* sont concernées. En Corse, seule la sous-espèce *X. f. multiplex* a été identifiée.

Suite à la décision communautaire du 14 décembre 2017, toute la Corse est passée en zone d'enrayement : ce texte valide la mise en place d'une stratégie d'enrayement de la maladie en Corse et introduit des mesures supplémentaires pour permettre la circulation dans l'Union Européenne de certaines espèces végétales sensibles à plusieurs sous espèces de la bactérie, ceci afin de renforcer les garanties sanitaires sur le risque lié aux mouvements des végétaux.

[Publication le 16 décembre 2017 de la décision 2017/2352 révisant la décision 2015/789 modifiée du 18 mai 2015 relative à la gestion de \*Xylella fastidiosa\*](#)

La liste des espèces hôtes sensibles à la subsp *multiplex* sont disponibles sur le site :

<http://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/Xylella-fastidiosa>

Pour plus d'informations pour la reconnaissance des symptômes, les vecteurs potentiels, cliquez sur les liens suivants :

<https://www.anses.fr/fr/system/files/VEG-Fi-XylellaFastidiosa.pdf>

<http://agriculture.gouv.fr/xylella-fastidiosa-une-bacterie-nuisible-pour-les-vegetaux>

Pour tout signalement de suspicion de symptômes contacter le  : **0800 873 699**, joignable du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30, et le vendredi de 8h30 à 16h30.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La chambre d'Agriculture de Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisés sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès des techniciens.